



COMMUNE DE ZIMMERBACH

UNTER UNS

Entre Nous

Mai 2023



ÉDITORIAL

Chères Zimmerbachaises, chers Zimmerbachois,

Après une année 2022 riche en événements culturels (fête de la réunification, Zimmerbach fête Molière, etc.), en concrétisations importantes (réouverture du CI, mise en enrobé de l'impasse des alouettes, etc.) et en services à la population (cours de gym prévention santé, commande groupée de pellets, etc.), je suis heureux de vous présenter les festivités et projets de l'année 2023 en ouverture de ce *Unter'Uns*.

Pour continuer de « faire vivre Zimmerbach », trois principales festivités seront organisées par la commune :

- **le 20 mai au soir se tiendra la deuxième édition de la fête de la réunification.** La première édition avait été appréciée et plébiscitée. Bien sûr, nous ne pourrions pas organiser chaque année, faute de moyens humains suffisants, une fête d'une même ampleur que celle des 20 et 21 mai derniers. En revanche, nous tenterons d'organiser une édition chaque année. **Ce 20 mai 2023 au soir, nous vous donnons rendez-vous à 18h00 sur le parvis de l'église pour une saynète du conseil municipal des jeunes puis à l'aire de jeux pour une soirée tarte flambée et des concerts.** Le flyer distribué détaille le programme. Le lendemain, **le dimanche 21 mai, la commune organisera la deuxième édition du festival d'histoire d'Alsace** auquel vous pouvez encore vous inscrire (mairie@zimmerbach.fr / 03.89.71.10.14) ;

- **le 24 juin 2023, la commune organisera la traditionnelle journée citoyenne.** Nous espérons que la participation sera cette année encore au rendez-vous. De beaux ateliers sont prévus ;

- **le 27 août 2023, le conseil municipal des jeunes, appuyé par la commune, organisera des olympiades.** Cet événement me rend heureux à plus d'un titre : il démontre la vitalité de notre conseil municipal junior, il insuffle un peu de « l'esprit des jeux olympiques de Paris 2024 » à Zimmerbach et, bien sûr, il rappelle à l'enfant du village que je resterai toujours les fameux jeux interquartiers qui manquaient à beaucoup d'entre nous... ;

- sur un plan culturel, nous vous donnons **rendez-vous le 18 novembre à la salle du Hohnack pour une nouvelle pièce de théâtre de la comédie de Colmar**, qui jouera chaque année une pièce dans notre village, grâce à un partenariat conclu par la commune.

Par ailleurs, les associations organiseront bien sûr de nombreuses manifestations, qui sont détaillées dans ce *Unter'Uns*. Parmi celles-ci, je me réjouis du retour de **l'exposition de voitures anciennes organisée le 10 septembre par 2ACZ** quatre ans après la dernière édition. Cette manifestation historique du village nous manquait. Nul doute que son retour nous ravit tous.

Tout au long de l'année 2023, la commune devrait concrétiser plusieurs projets structurants pour la commune.

Il s'agit tout d'abord de projets en faveur des générations futures. Je pense notamment à **l'agrandissement du périscolaire** pour accueillir pendant la pause méridienne tous les enfants scolarisés à Walbach et Zimmerbach, **le remplacement de la chaudière au fuel de l'école par une chaudière à pellets** pour privilégier les énergies renouvelables dans les bâtiments publics, **l'installation de LED dans l'éclairage public**, en commençant par les routes de Turckheim et Walbach, pour réduire les consommations d'électricité de la commune et promouvoir une utilisation responsable de l'énergie.

Il s'agit ensuite de travaux pour sécuriser et embellir votre cadre de vie quotidien, grâce à **la mise en sécurité de poteaux incendie**, **l'entretien préventif de la voirie**, **l'aménagement d'un trottoir rue du réservoir**, la poursuite de l'équipement en **décorations lumineuses de Noël (LED)** ou **l'installation d'une pergola** afin de poursuivre la végétalisation du parking du Hohnack.

Ces projets ne seront réalisés qu'en fonction de l'évolution de la situation économique, qui, chacun l'observe, n'est guère aisée. En effet, je suis soucieux, de même que toute mon équipe, de gérer de façon responsable les finances communales. Il est à noter que le taux d'imposition voté par le conseil municipal est stable depuis plusieurs années. Une présentation synthétique du budget et des projets est disponible sur le site internet de la commune.

En ces temps difficiles pour les démocraties, qui sont mises à mal par les régimes autoritaires comme, en leur sein, par les dérives populistes et démagogiques de plusieurs partis et personnalités politiques, continuons de cultiver le vivre ensemble, la solidarité et la raison dans notre village.

Bonne lecture à tous - A très vite ! Bien à vous, Benjamin Huim-Morales

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Côme, Alain, Thomas MAURER, né le 3 février à Colmar
Paul, Éric, Julien MAURER, né le 3 février à Colmar
Paul MINOUX, né le 2 mars à Colmar

DÉCÈS

Cindy, Marthe JOOS, le 22 janvier à Mulhouse
Marius, Marcel, Théophile EHRHART, le 28 janvier à Colmar
Gérard, Pierre HUTEAU, le 2 mai à Colmar
Charlotte LEITERER, le 4 mai à Munster

MARIAGE

Nassim MILOUD et Clélia Aurélie Ludivine HERGAULT, le 29 avril

VIE COMMUNALE

UNE VOIRIE ÉCOLOGIQUE IMPASSE DES ALOUETTES

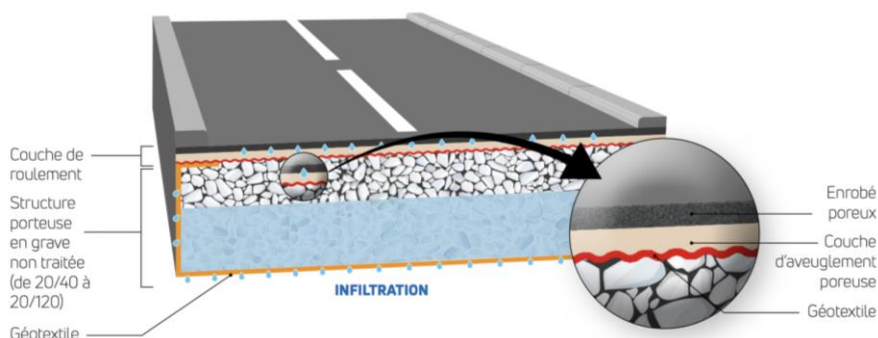
Les habitants de l'impasse des alouettes étaient privés depuis trop longtemps d'une voirie décente. Ainsi, la commune a mis en enrobé l'impasse cet automne. Fidèle à son engagement pour l'écologie et pour la gestion durable de l'eau, la municipalité a décidé d'y expérimenter une voirie écologique. L'enrobé installé est poreux et permet, via une structure réservoir, d'infiltrer les eaux de pluie directement dans la nappe phréatique. Le coût total est de 35 000 € (le surcoût de la solution est de 9 000 € et a été intégralement financé par Colmar agglomération au titre de la compétence « gestion des eaux pluviales »).

La commune remercie l'agglomération pour le co-financement et la co-maitrise d'ouvrage, Giamberini et Guy pour la parfaite réalisation, Pierre-Paul Schneider pour l'appui technique et les riverains pour leur patience.



LA CHAUSSEE À STRUCTURE RÉSERVOIR

AVEC INFILTRATION ET ENROBÉ POREUX



RÉCUPÉRATEURS D'EAUX DE PLUIE

La commune a installé des citernes de récupération des eaux de pluie (4 000 litres), qui lui permettront notamment de limiter sa consommation d'eau pour le fleurissement. Cette action s'inscrit dans une réflexion globale sur la gestion durable de l'eau par la commune, comme en témoigne également la voirie écologique de l'impasse des alouettes.



ACCUEIL BÉNÉVOLE ET AGRANDISSEMENT DU PÉRISCOLAIRE

De plus en plus d'élèves des écoles de Zimmerbach et Walbach s'inscrivent au repas de midi du périscolaire « Les lutins du Hohnack ». Le périscolaire, situé dans l'école Charles Perrault, ne peut actuellement pas accueillir tous les enfants, faute de places. Pour accueillir tous les enfants dès la rentrée 2023, la commune a engagé des travaux d'extension et de rénovation énergétique du périscolaire. L'extension consiste en la création d'une salle supplémentaire de 34 m² sous l'actuel préau. Les travaux, coordonnés par M. Luc Boutantin, architecte à Zimmerbach, ont commencé pendant les vacances d'avril et se poursuivront lors des vacances d'été. Leur montant est estimé à 55 000 € HT.

Pour rappel, pendant l'année scolaire 2022-2023, les enfants ne pouvant faute de place être accueillis au périscolaire ont bénéficié d'un accueil bénévole proposé par les communes de Walbach et Zimmerbach et ont déjeuné au restaurant « À la vallée de Munster » de Walbach. La commune remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles et M. et Mme Braesch, gérants du restaurant. Grâce à eux, aucun enfant scolarisé à Walbach et Zimmerbach ne s'est retrouvé sans solution de garde publique lors de la pause méridienne.

PRÉSENTATION DU BUDGET

La municipalité a à cœur d'améliorer le service public et les équipements offerts aux Zimmerbachois tout en gérant de façon responsable les finances communales. Le budget communal est restreint par les faibles ressources propres de la commune et par l'endettement pertinent consenti par les mandats précédents pour financer plusieurs investissements importants comme la salle du Hohnack ou le déploiement de la fibre, dont les habitants bénéficient grandement aujourd'hui. Tout au long du mandat, la municipalité s'efforcera de réduire l'endettement de la commune. En outre, comme depuis 2020, elle cherchera à maintenir des taux d'imposition stables si les circonstances le permettent. Cela explique que la majeure partie des investissements d'ici à 2026 sera financée grâce au fonds de roulement accumulé depuis plusieurs années (qui est passé de 183 000 € en 2020 à 326 000 € en 2022) et des subventions.

Le budget communal est divisé, comme le budget de toutes les communes de France, en deux sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement finance les dépenses courantes de la commune grâce aux dotations de l'Etat et à la taxe foncière, la section d'investissement finance les projets (comme l'extension du périscolaire en 2023) grâce à l'excédent de la section d'investissement, les subventions ou l'emprunt.

Les principales dépenses sont les suivantes :

A. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Dépenses courantes	220 200,00	Produits services, domaine et ventes diverses	39 302,46
Dépenses de personnel	243 000,00	Impôts et taxes	428 833,00
Atténuations de produits	93 000,00	Impositions directes	46 500,00
Autres dépenses de gestion courante	111 900,00	Dotations et participations	77 001,12
Charges financières	12 500,00	Autres produits de gestion courante	18 500,00
Charges exceptionnelles	1 500,00	Produits financiers	10
Dépenses imprévues		Produits exceptionnels	0
Total dépenses réelles	687 100,00	Total recettes réelles	935 986,99
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 490,84	Résultat reporté	325 840,41
Virement à la section d'investissement	138 485,09		
Total général	823 075,93	Total général	935 986,99

B. Les principales dépenses et recettes d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Solde d'investissement reporté	27 724,96	Subventions d'investissement	119 291,70
Emprunts et dettes assimilées	48 500,00	Dotations, fonds divers et réserves	6 724,28
Immobilisations corporelles	203 491,91	Excédents de fonctionnement capitalisés	27 724,96
Immobilisations incorporelles	15 000,00	Virement de la section de fonctionnement	138 485,09
Subventions d'équipement versées	0	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 490,84
Dépenses imprévues	0		
Total général	294 716,87	Total général	294 716,87

Les projets financés en 2023 sont ceux détaillés dans l'édito du maire. Par ailleurs, vous trouverez une présentation plus large du budget communal et des projets dans la note de présentation du budget disponible sur le site de la commune.

JOURNÉE CITOYENNE

Le 24 juin prochain se tiendra la 8^{ème} édition de la journée citoyenne de Zimmerbach.

24 ateliers sont proposés cette année. Depuis sa création, le nombre d'habitants participants ne cesse de croître. Cette mobilisation prouve l'attachement de la population à notre si beau village.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à cette journée, nous vous invitons à le faire en retournant le bulletin récemment déposé dans votre boîte aux lettres ou en vous rapprochant de la mairie.



FÊTE DE LA RÉUNIFICATION 2023

La commune vous donne rendez-vous le 20 mai 2023 pour la deuxième édition de la fête de la réunification. Cette année, les festivités seront rassemblées sur une soirée à l'aire de jeux. Au programme, une saynète du conseil municipal des jeunes sur les contes et légendes de la vallée avec l'aide de Gérard Leser sur le parvis de l'église, puis, à l'aire de jeux un concert de la chorale Saint Georges, un repas tartes flambées et un concert de rock !

L'événement devrait être subventionné par Colmar agglomération dans le cadre des "étés de l'agglo".

FESTIVAL D'HISTOIRE D'ALSACE DE ZIMMERBACH

Rendez-vous à la salle du Hohnack le 21 mai 2023 pour la deuxième édition du festival d'histoire d'Alsace. Le thème 2023 est « combattre en Alsace ». Les historiens donneront des conférences sur les guerres qui ont fait l'histoire de la région de la guerre de Trente Ans à la Seconde guerre mondiale. Michel Schmitt retracera l'histoire de l'abbé Vuillemin, curé résistant de Zimmerbach.



Festival d'histoire d'Alsace de Zimmerbach

2ème Édition → « Combattre en Alsace »

9h - INTRODUCTION

9h30 - Georges Bischoff :
Guérilleros et résistants,
autour de la Guerre de
Trente ans (1618-1648)

10h - Claude Muller :
Les chemins de l'invasion
(XVIIIe-XIXe siècle)

11h - Benoît Vaillot :
L'expérience de la guerre
en Alsace (1870-1871)

11h30 - Raphael Georges :
Tourner la page ? La sortie
de guerre des Alsaciens,
anciens soldats de l'armée
allemande (1919)

14h - Gilles Muller :
Entre Tito et Staline, deux
incorporés de force dans
l'enfer de l'Est

14h30 - Michel Schmitt :
« Nous n'avons qu'un
Führer, c'est Jésus-Christ ».
L'abbé Paul Vuillemin, un
résistant à Zimmerbach

15h30 - Geoffrey Koenig :
L'opération "Habicht"
(12-14 décembre 1944) :
questionner la ténacité de
la Wehrmacht en Alsace centrale

16h - Pierre Manenti :
Libérer l'Alsace, de Koufra
à Strasbourg

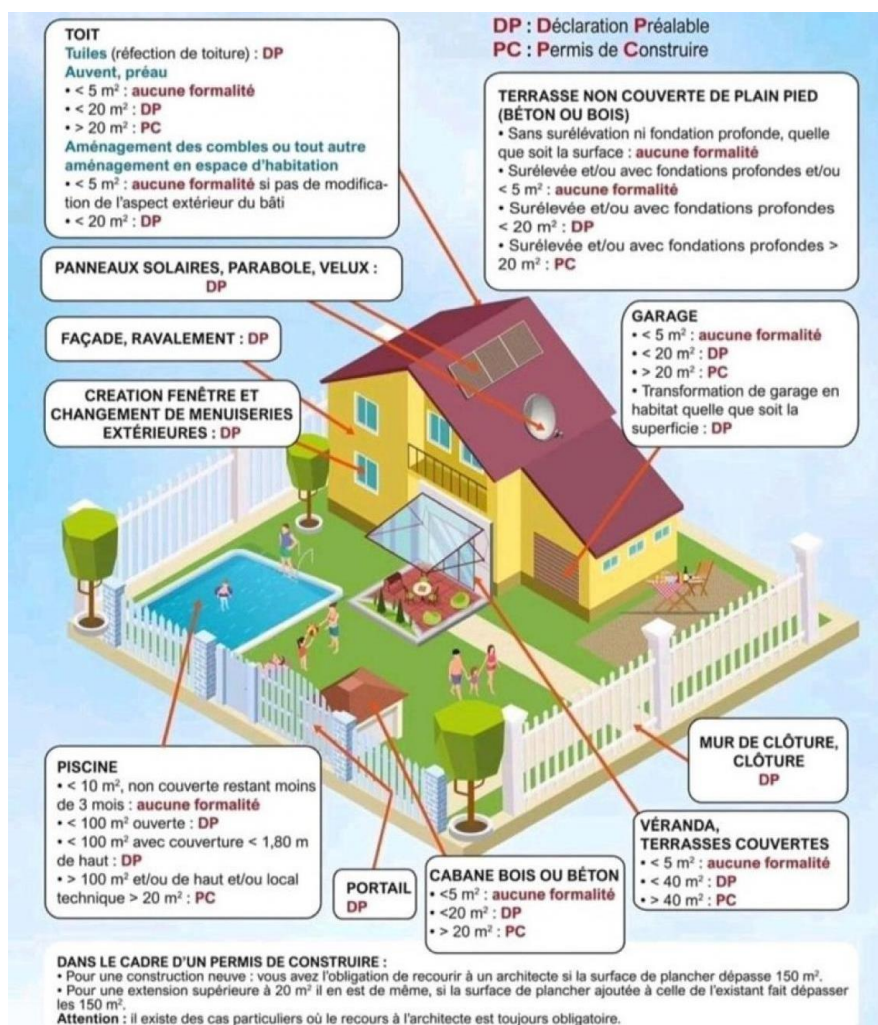
Dimanche 21 mai 2023
salle du Hohnack, rue du Hohnack,
Zimmerbach

 **Université**
de Strasbourg 

Organisé en partenariat avec l'institut d'histoire d'Alsace de l'université de Strasbourg.

Affiche réalisée par Hugo Anneheim

URBANISME : QUELLES AUTORISATIONS, POUR QUELS TRAVAUX ?



L'ENTRETIEN DE SON JARDIN

L'entretien des espaces verts privés est obligatoire. En tant que particulier, vous devez ainsi entretenir votre jardin. Celui-ci peut être source de conflits, notamment avec vos voisins. Dans le but de limiter les troubles de voisinage, la législation a mis en place des règles spécifiques applicables aux activités d'entretien des jardins privés. Vous trouverez ici un rappel de la réglementation en vigueur.

Les distances à respecter pour les plantations

Vous avez la possibilité de planter des arbres, des haies, des arbustes, des arbrisseaux ou tout type de plantation sur votre terrain. En revanche, si vous souhaitez les disposer à proximité de la propriété de votre voisin, vous devez respecter certaines règles.

D'une manière générale, lorsqu'une plantation mesure moins de 2 mètres de hauteur, vous ne devez pas la planter à moins de 0,5 mètre du terrain voisin. Si au contraire sa hauteur est supérieure à 2 mètres, il faudra respecter une distance d'au moins 2 mètres.

Si vous ne respectez pas ces distances et en cas de plainte, on pourra vous imposer de réduire la hauteur de vos plantations ou de les arracher.

L'obligation d'entretien

Un jardin non entretenu peut causer du tort au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir un minimum votre propriété.

Vous devez tailler ou élaguer régulièrement les branches des plantations qui dépassent de votre propriété. Votre voisin ne pourra, lui-même, couper les branches qui avancent sur son terrain, en revanche, il pourra vous y contraindre en faisant appel à la justice. Concernant les ronces, les brindilles ou les racines, il pourra les couper lui-même s'ils empiètent sur sa parcelle.

L'utilisation d'engins à moteur

L'utilisation de matériel pouvant provoquer des nuisances sonores est réglementée.

À Zimmerbach, il est interdit d'utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que tondeuses à gazon (à moteurs thermiques ou électriques), tronçonneuses, taille-haies, débroussailleuses, scies circulaires les jours ouvrables (du lundi au samedi inclus) : avant 7h et après 20h, les dimanches et jours fériés (Vendredi Saint, Ascension, Assomption, Toussaint, Noël) : toute la journée (voir arrêté du maire en date du 08/07/1997).

Brûler les déchets verts

Vous n'avez pas le droit de brûler les déchets résultant de l'entretien de votre jardin : les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de la taille des haies et des arbustes, du débroussaillage, les herbes tondues, les mauvaises herbes.

Pour vous débarrasser de ces déchets verts, des solutions alternatives existent. Vous avez la possibilité de les broyer ou de les déposer en déchetterie.

Nous vous rappelons que lorsque nous disposons de paillage végétal et de compost, nous les stockons à l'aire de déchets verts. En allant déposer vos résanants, vous pourrez récupérer un peu de paillage ou de compost.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour éloigner les taupes, mettez une branche de sureau en feuilles dans le trou qu'elles ont formé.

✚ À LA RECHERCHE DE PLANTES RÉSISTANTES À LA SÉCHERESSE !

Les années passent et la sécheresse gagne du terrain en France. Des solutions doivent être trouvées pour éviter les arrosages de nos végétaux. Voici une liste de plantes qui résistent bien aux températures estivales élevées et qui vous permettra de continuer de fleurir vos jardins et vos balcons :

- **Gaura lindheimeri** : c'est une plante élégante qui pousse rapidement et s'adapte à tous les types de sols. Il existe des variétés roses ou blanches. C'est une plante qui fleurit du mois de juin au mois d'octobre. Elle aime les expositions ensoleillées ou mi-ombragées.



- **Stachys byzantina** : c'est une plante appelée aussi oreille d'ours qui a des feuilles épaisses et duveteuses, très douces au toucher. C'est une plante couvre-sol qui aime les sols secs et qui produit des fleurs bleues en été.



- **Verbena bonariensis** : c'est une vivace qui se resème spontanément. Elle fleurit de juin à novembre. Sa belle floraison bleu-violacée portée par des tiges rigides attire les papillons.



- **Perovskia atriplicifolia** : cette plante présente des tiges souples partant du pied. Son feuillage finement dentelé est de couleur gris vert. Sa généreuse floraison de couleur bleu lavande est visible tout l'été.



- **Eschscholzia californica** : appelé aussi pavot de Californie cette plante orange a besoin d'une exposition en plein soleil, même chaude. Elle supporte un sol pauvre sec et fleurit de juin à septembre. C'est une plante qui se resème toute seule.





- **Althaea rosea** : connue sous le nom rose trémière est une plante qui arbore de magnifiques hampes florales passant par toutes les teintes de rose. Elle fleurit de juin à septembre et apprécie les sols drainés et supporte les sécheresses estivales passagères.

- **Osteospermum** : c'est une plante annuelle qui possède de grandes fleurs de couleurs variées. Elle produit un magnifique « effet bouquet ». C'est une plante idéale pour les jardinières. Elle redoute le froid, a besoin de soleil pour s'épanouir mais en contrepartie, elle supporte bien la sécheresse. Ses fleurs éphémères ne durent qu'une journée mais sont très vite remplacées.



- **Gazania** : cette plante produit des grandes fleurs semblables à des marguerites colorées. Elle fleurit sans interruption de mai jusqu'aux premières gelées, s'épanouit sur un balcon très ensoleillé ou dans un talus exposé plein sud. Le gazania réclame très peu d'arrosage et supporte les fortes chaleurs.

EN IMAGES

Cérémonie du 11 novembre



Célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918 par la municipalité, la chorale Saint Georges, les anciens combattants, les écoliers et le conseil municipal des jeunes.

Vœux du maire



Le maire, entouré des adjoints et conseillers municipaux et devant de nombreux élus du département, a présenté le 5 janvier 2023 ses vœux aux forces vives et aux habitants du village. Il a rappelé les réalisations de l'année 2022, avant de remettre un bon d'achat de 20 euros de la librairie Carpe Diem aux jeunes qui se sont distingués entre 2021 et 2022 pour leurs réussites scolaires, artistiques ou sportives.

Saint Nicolas



De nombreux enfants de Walbach et de Zimmerbach ont participé à la Saint-Nicolas organisée par l'association « Les enfants d'abord » le 6 décembre 2022. Le Saint-Nicolas a offert à chaque enfant sage des chocolats... et le Hans Trapp a rendu visite aux petits et grands moins sages !

Arbres de la naissance



Après les naissances d'Émile, Agathe et Victor, la municipalité a planté, avec leurs parents, deux arbres fruitiers colonnaires (mirabelle « Ruby ») et un pommier à fleurs « Red sentinel ».

Ce sont des arbustes mellifères, adaptés au climat local, qui favorisent la biodiversité. Les fruits régaleront petits et grands, oiseaux, etc.

Hôtel à insectes

Un hôtel à insectes, projet du conseil municipal des jeunes fabriqué en journée citoyenne, a été installé sur le talus du parking du Hohnack, enrichissant le corridor écologique aménagé par la commune, des vignes à la forêt, en passant par le ruisseau Zimmerbach.



Zimmerbach fête Molière

L'année 2022 marquait le 400^e anniversaire de la naissance de Molière, né le 15 janvier 1622. La commune, fidèle à son ambition de faire vivre Zimmerbach et d'y organiser des événements culturels, a organisé le cycle « Zimmerbach fête Molière ». Dans ce cadre, deux événements étaient proposés : un spectacle « Du soleil aux Lumières » par Catherine Salviat, sociétaire honoraire de la Comédie française, et une représentation de la pièce « Rêver Molière » interprétée par la troupe de la Comédie de Colmar et mise en scène par

Youssef Abi-Ayad. La commune a également invité 25 habitants, prioritairement des collégiens et lycéens, à la représentation de L'Avare, mis en scène par Benoît Lambert à la Comédie de Colmar le 1^{er} avril 2023. La commune a signé un partenariat avec la comédie de Colmar et accueillera chaque année une pièce de théâtre. Cette année, la commune et la comédie de Colmar vous donnent rendez-vous le 18 novembre 2023 pour la pièce « Quand j'étais petite je voterai » mise en scène par Émilie Capliez.



Taille des arbres fruitiers



Le 5 février, l'association des arboriculteurs de Herrlisheim et environs a formé de nombreux habitants à la taille d'arbres fruitiers dans le verger communal.

LES NOUVELLES DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Depuis le début de l'année, le CMJ a été très actif.

Il a notamment réalisé une grande journée le 4 février dernier avec au programme un Conseil suivi de la visite du CODIS du Centre d'incendie et de secours de Colmar, réalisée par Monsieur Philippe HURST, puis après un déjeuner en commun, une rencontre avec la population autour d'un après-midi jeux.



Le 25 mars dernier, le CMJ a rencontré les jeunes élus de Walbach pour un échange d'expérience. Il a été convenu l'organisation d'olympiades le 27 août prochain.



LA VIE SCOLAIRE



« LACHERS DE SAUMON » À LA FECHT



CARNAVAL DES ENFANTS



LA RECETTE DU CHEF

Notre village a la chance d'accueillir le caveau « Au Raisin d'Or ». Vous êtes nombreux à profiter des plats alsaciens traditionnels que le chef Joël Jamm cuisine avec talent. Retrouvez ici l'une de ses nombreuses recettes !



Velouté d'asperges

- 50 gr de beurre
- 50 gr de farine
- 1 litre de jus de cuisson d'asperges
- 20 cl de crème fraîche

Faire un roux, ajouter le jus de cuisson, porter à ébullition, crémier, saler, poivrer.
C'est prêt !



Bavarois d'asperges

- 25 cl de velouté
- 25 cl de crème montée
- 1 feuille et demie de gélatine

Tremper les feuilles de gélatine dans l'eau froide. Monter la crème au batteur.

Une fois les feuilles ramollies, les faire fondre dans 5 cl de velouté, un coup d'ébullition puis rajouter au reste de la soupe.

Mélanger la crème et le velouté froid, assaisonner.

Dresser selon convenance.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

LE TENNIS CLUB ZIMMERBACH

La saison débute avec les beaux jours, rejoignez-nous ! Les inscriptions peuvent se faire par mail : tennisclubzimmerbach@gmail.com

Voici les différents évènements prévus pour la saison estivale.

ENTRAINEMENTS COLLECTIFS LOISIR ET COMPÉTITION

- Les mardis soirs à partir de 17h45 : entraînement dames tous niveaux
- Les vendredis soirs à partir de 17h00 : entraînement messieurs tous niveaux



COMPÉTITION

- Championnat par équipe : démarrage le dernier week-end d'avril

Ouvert à tous ceux qui veulent s'essayer à la compétition

- Tournoi Open du 31 mai au 17 juin : tournoi organisé par le club.

Match après 18h en semaine et le week-end

Buvette et spectacle assurés tous les soirs 😊

Inscription via Ten'Up (attention places limitées chez les hommes)

Samedi 17 juin : finales en matinée, verre de l'amitié à midi, barbecue ouvert à tous les membres

ANIMATIONS

Fin juin et fin août : soirée barbecue/doubles festifs

- Ouvert à tous - Tout niveau - Paires surprises - Jeux pour enfants - Barbecue participatif
- Dates à définir, plus d'infos bientôt

Enfants-Etudiants 45.00

1^{er} adulte 85.00

2^{ème} adulte 55.00

Tarif famille (2 adultes et 2 enfants de – de 18 ans) 160.00

Enfant supplémentaire 20.00

Bonne saison à tous, amusez-vous !

André Schumacher, Président

2ACZ : Notre association poursuit ses activités, voici un petit aperçu :

Pour LES JEUNES : Ateliers confection de BREDALAS et COUTURE

Pendant les vacances scolaires, les enfants ont participé à différents ateliers. Ils étaient tous assidus et enthousiastes. Leur concentration a étonné les animatrices, la cheffe pâtissière Véronique et les couturières Elisabeth et Martine de l'atelier « Les bobines des copines ». Elles ont su transmettre leur savoir faire.

Ces jeunes sont de vrais rayons de soleils, curieuses, avides de mieux connaître tous les trucs et astuces, surtout impatientes de voir leur projet prendre forme, tant en pâtisserie qu'en couture, avec à chaque fois beaucoup de technique.

Bravo les enfants, merci aux animatrices et aux bénévoles pour l'encadrement. Les parents, vous pouvez être fiers de vos enfants !

Quelques réalisations confectionnées durant les stages des vacances.



ATELIERS DE CUISINE ADULTES : Des groupes de 15 personnes ont participé au cours de cuisine Thaï. Un autre atelier a été consacré à la confection d'un menu de Pâques chez la Masterchef Joëlle. Ces ateliers remportent toujours un grand succès. D'ores et déjà de nouveaux rendez-vous sont prévus sur le thème « Cuisine autour du Monde ».

AUTRES ACTIVITÉS : Elles poursuivent leur saison et les élèves sont passionnés de la qualité des prestations. Ces activités se déroulent à la salle du Hohnack pour le yoga, self-défense, danses modernes, renforcement musculaire, pilates, et à la salle d'honneur de la mairie pour la couture adultes.

RENCONTRE DES VÉHICULES ANCIENS :

MERCI à toutes les personnes qui adhèrent aux activités de notre association et aux bénévoles toujours prêts à mettre la « main à la pâte » et qui nous soutiennent.



ACTION CARITATIVE : La vente de la plaquette – tombola, à l'occasion de cette manifestation, sera destinée à l'achat de matériel pour les services Oncologie et Pédiatrie de l'Hôpital Pasteur de Colmar

**Brigitte Butterlin, Présidente
Et le comité de 2ACZ**

LES AMIS DE ZIMMERBACH

Les Amis de Zimmerbach poursuivent la mise en place de bancs dans le village. Le dernier en date a été placé dans la montée de la chapelle des frères côté réservoir.

JEUX

Réponse à déposer à la mairie.

❖ PHOTO MYSTÈRE



Où cette photo de Zimmerbach a-t-elle été prise ?

.....

❖ SOLUTIONS DU PRÉCÉDENT NUMÉRO

✓ MOTS CROISÉS

Nom de la rue manquante : Merisiers

✓ PHOTO MYSTERE

Lieu : sur la place du parvis, derrière le monument aux morts, au-dessus de l'ossuaire.

L'heureux gagnant du Unter'Uns de décembre 2022 sera tiré au sort le 20 mai au soir pendant la fête de la réunification.



Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux ainsi que le personnel communal vous souhaitent un très bel été

Retrouvez toutes les infos et davantage sur le site actualisé en permanence : www.zimmerbach.fr, sur PanneauPocket et notre page Facebook



@Communed Zimmerbach



PanneauPocket : Zimmerbach

Directeur de la publication : Benjamin Huin--Morales. Rédacteur en chef : Magali Dalloz.

Equipe de rédaction : Magali Dalloz, Thomas Hess, Patricia Losito, Didier Maquin, Rosalie Fornara, Claire Duprez et Gilbert Goetz

Imprimé à la Mairie de Zimmerbach, 25 rue Principale à 68230 ZIMMERBACH

Téléphone : 03 89 71 10 14 - Courriel : mairie@zimmerbach.fr

